



Conflit droit de passage avec voisin

Par **Lise Rose**, le **01/01/2012 à 22:33**

Bonjour,
Nous venons d'acquérir un terrain en 02/2011 non constructible .

Sur cet acte , il n'y a pas de servitude notée pour le voisin sauf au profit de la SIVOM (convention de passage de canalisations)

Nous avons bien demandé au notaire si ce voisin avait un droit de passage . Réponse NON

Aujourd'hui , il nous menace avec un acte de 1905 .

Peut on revenir en arrière apres temps d'annees ?

Il nous ordonne de lui laisser la clé du portail , et même ce jour il a mis une chaine cadenassée sur le portail et nous disant que demain il va le faire enlever . Nous demande même de pousser notre cloture ... conteste la limite également.

A t il le droit ? quel est notre recours ? fait on intervenir l'huissier pour constaté la chaine cadenassée ?

Merci de votre aide

Bien cordialement